

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU C.C.A.S DU 11 AVRIL 2024

Étaient présents :	Sylvie COMUZZI, Edda GRASSET, Juliette AUGERT, Isabelle GREGIS, Mathilde FAVRE, Nathalie BORRONI, Fabienne MALESSARD ; Dominique OLER ; Françoise TAGLIAFERRO
Étaient excusés :	Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Lionel COLLETAZ, Charlotte GADIOLET,
Pouvoirs :	Hervé GARBE à Juliette AUGERT, Claire ZARA-MARMETH à Mathilde FAVRE, Lionel COLLETAZ à Edda GRASSET
Secrétaire de séance :	Isabelle GREGIS

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 27 février 2024 n'appelle aucune observation. **Il est approuvé à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 2024004

Après présentation par Madame Edda GRASSET, Vice-Présidente, le bureau du CCAS vote à l'unanimité, après que Madame la Présidente se soit retirée, le compte administratif 2023 détaillé comme suit :

Excédent de clôture 2022	31 187,44 €
Recettes réalisées en 2023	5 269,00 €
Soit recettes totales en 2023	36 456,44 €
Dépenses réalisées en 2023	24 673,28 €
Résultat Global CA 2023	11 783,16 €

DELIBERATION N° 2024005

↳ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

↳ Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

↳ Considérant que les opérations ont été normalement exécutées,

↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

↳ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le bureau du CCAS déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2024006

Le bureau du CCAS considérant l'obligation de voter le budget primitif de l'exercice 2024 avant le 15 avril 2024, et après que Madame Edda GRASSET, Vice-Présidente du CCAS, ait présenté le projet de Budget Primitif 2024, équilibré en recettes et dépenses comme suit, décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif 2024, équilibré en recettes et en dépenses.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	45 283,00 €	25 283,00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €

SECOURS A FAMILLE :

Madame le Maire informe le bureau du CCAS qu'un bon de secours d'un montant de 60 € a été attribué courant mars 2024 à une personne rencontrant des difficultés financières et en attente de son 1^{er} versement de retraite.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente informe le bureau du CCAS qu'après s'être renseignée auprès d'autres communes, il est possible de prévoir une réunion publique aux administrés de la commune afin de proposer une prestation de mutuelle complémentaire.

Toutefois, il est préférable de mettre en concurrence 2 prestataires différents. Une salle sera mise à disposition pour chacun dans les mêmes conditions.

Cette solution permettra aux administrés intéressés de faire un choix.

Suite à la rencontre avec l'association « CHEZ MOI DEMAIN » le 10 avril 2024 en mairie en présence des membres du CCAS et du Conseil Municipal disponibles une présentation du projet de maison intergénérationnelle a été proposée.

- Implantation sur le site des tènements GROSCLAUDE et PETITJEAN
- 10 appartements de type T2 pour personnes âgées autonomes
- Des maisons de type T3 et/ou T4 réservées aux familles (nombre à définir ultérieurement)
- Des lieux partagés
- Présence d'une maitresse de maison

FOYER DES PRAGNERES

Madame la Présidente informe le bureau du CCAS du mail reçu de Monsieur Ludovic PALISSE qui est en charge de l'animation TAI CHI au foyer des Pragnères.

Il propose d'étendre cette activité aux autres personnes âgées de + de 70 ans domiciliées sur la commune.

Il est décidé que Madame la Présidente rencontrera Monsieur Ludovic PALISSE afin de demander plus de précisions sur ce projet.

Madame la Présidente informe le bureau du CCAS qu'un changement de fonctionnement de la résidence doit être envisagé afin de se conformer au Code de l'Action Sociale et des Familles auquel est rattaché le foyer.

- Attribution des logements : la commune s'en chargera en lieu et place de SEMCODA du fait des renseignements d'ordre privé qui sont rattachés aux dossiers
- Etablissement d'un contrat de séjour avec chaque résident
- Etablissement d'un projet personnalisé pour chaque résident
- Mise en place d'un service de laverie
- Proposer une connexion internet pour chaque résident qui le demandera (à la charge des locataires) - en cours avec le SIEA, un branchement pour 26 accès est prévu